

Séance du 28 juillet 2005

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Durruty à M. le Maire ; M. Gommez-Vaez à M. Pommiez ; Mme Chevrel à Mme Boé ; Mme Lougarot à M. Larralde.

**EXCUSE** : M. Sarhy.

**ABSENT** : M. Trunet.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : FINANCES - Budget 2005 - Décision Modificative n° 1

M. POMMIEZ présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2005, il vous est proposé une décision modificative n°1, qui s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

Budget Eau	Dépenses	Recettes
Investissement	326 100 €	326 100 €
Fonctionnement	70 000 €	70 000 €
Total	396 100 €	396 100 €
Budget Parkings		
Investissement	152 000 €	152 000 €
Fonctionnement		
Total	152 000 €	152 000 €
Budget Général		
Investissement	17 817 000 €	17 817 000 €
Fonctionnement	2 027 000 €	2 027 000 €
Total	19 844 000 €	19 844 000 €

### **Budget général :**

Les crédits proposés s'élèvent à 17 817 000 € pour la section d'investissement.

En dépenses, les principaux postes sont les suivants :

- 4,8 M€ pour la reprise du solde déficitaire d'investissement 2004 ;
- 9,2 M€ pour les reports de l'exercice 2004 (travaux engagés en 2004 payés en 2005) ;
- 3,5 M€ de crédits nouveaux.

Ces 3,5 M€ correspondent à des dépenses nouvelles ou complémentaires : 1,1 M€ pour les travaux ; 2 M€ pour les acquisitions, avec principalement le camping « la Chêneraie » (1,9 M€) et un lot supplémentaire de l'immeuble situé au 53 de la rue Maubec.

Le financement de ces dépenses est assuré de la manière suivante :

- 5,8 M€ correspondant à l'affectation en réserves du résultat 2004 ;
- 9,2 M€ de recettes reportées de l'exercice 2004 (7,6 M€ d'emprunts et 1,6 M€ de subventions) ;
- 1,1 M€ par les dotations et les subventions (subventions nouvelles ou ajustement sur le montant attendu en 2005) ;
- 1,3 M€ d'emprunt nouveau, limité au financement de l'acquisition du camping.

En outre, l'augmentation de l'autofinancement (voir ci-dessous) permet d'inscrire 0,3 M€ en dépenses imprévues.

En section de fonctionnement, les crédits nouveaux représentent 1,5 M€ pour les dépenses réelles. Les principales inscriptions sont les suivantes :

- chapitre 011 « charges à caractère général » : 0,9 M€ avec notamment un complément de 0,3 M€ pour l'organisation des Fêtes de Bayonne ;
- chapitre 65 « participations et subventions » : 0,55 M€, correspondant aux subventions aux associations (0,4 M€) et aux propriétaires pour les réhabilitations d'immeubles (0,15 M€).

Les recettes nouvelles ou complémentaires s'élèvent à 1 M€; elles correspondent pour l'essentiel à des ajustements sur les dotations et compensations fiscales versées par l'État (suite à notification) ainsi que sur les recettes fiscales (suite au vote des taux). Elles sont complétées par le résultat reporté de 2004 à hauteur de 1 M€; les recettes de fonctionnement de cette Décision modificative totalisent ainsi 2 M€

L'équilibre de la section de fonctionnement est proposé à 2 027 000 € ce qui permet d'augmenter de 0,3 M€ l'autofinancement et d'abonder de 0,2 M€ la provision pour dépenses imprévues.

### **Budget annexe Parcs de stationnement :**

La décision modificative comprend uniquement une section d'investissement, équilibrée à 152 000 €

L'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2004, qui s'élève à 512 500 €, permet de financer les dépenses reportées de 2004 et de réduire le recours à l'emprunt de 360 500 €

### **Budget annexe Eau :**

Pour les dépenses de fonctionnement, il convient de proposer à quelques ajustements de crédits à hauteur de 70 000 €. Leur financement est assuré par des recettes complémentaires pour 10 000 € et par le résultat 2004 reporté pour 60 000 €

En section d'investissement, les dépenses représentent 326 100 € correspondant quasi-exclusivement aux reports 2004 et au déficit d'investissement reporté. En recette, l'excédent 2004 reporté (562 100 €) permet de supprimer totalement le recours à l'emprunt prévu en 2004 et 2005. Cette section s'équilibre ainsi à 326 100 €

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 et en application des articles L 2313-2 et 3 du Code général des collectivités territoriales, je vous demande d'approuver cette décision modificative, présentée par chapitre dans le document annexé.

Adopté.

Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle. M. Casenave, s'abstiennent.

M. Larralde ne participe pas au vote.

Ont signé au registre les membres présents.